PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.
GRUNEWALD,
715 RUE DU CANAL.

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

315-317

Rue South Liberty,

Entre Tulane Avenue et la rue Gravier,

RESIDENCE A UN ETAGE A DEUX CORPS DE LOGIS.

319

Rue South Liberty,

Entre la rue Gravier et Tulane Avenue.

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

VENTE EN PARTAGE.

GEO. E. MACAIRE VS G. L. MACAIRE.

No 57,328—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune

Mercredi, le 30 novembre 1898,

midi, il sera vendu à l'enchère publique, au

NEW ORLEANS REAL ESTATE EXCHANGE,

No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 octobre 1898, et signé le 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessous, les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, voies et dépendances y appartenant en ayant droits, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet numéro 339, borné par les rues LIBERTE, HOWARD et GRAVIER et TULANE AVENUE (anciennement rue Commune); lequel lot de terre est désigné par la lettre "B" sur un plan dressé par D. E. Seghers, arpenteur, daté septembre 20 1898, annexé à l'inventaire pris par M. C. Soniat, notaire, Public, le 20 septembre 1898, lequel dit lot mesure 37 pieds 9 pouces à la rue LIBERTY, 71 pieds 6 lignes sur une première ligne vers TULANE AVENUE, puis s'élargissant 13 pieds 6 pouces sur une ligne courant vers TULANE AVENUE, parallèle à la rue LIBERTY, 55 pieds 1 pouce 2 lignes sur une seconde ligne de profondeur vers le fond, par 51 pieds 3 pouces de largeur dans le fond et 106 pieds 7 pouces sur le côté opposé vers la rue GRAVIER le divisant du lot "C," ledit lot B, forme une partie du lot numéro 5 et du tout du lot numéro 4, d'après le plan de Louis Surgi, voyer, daté le 5 mai 1842, annexé à un acte de Charles Boudousquié, daté le 13 mai 1842. Le dit lot "B" commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues LIBERTY et TULANE AVENUE.

Les améliorations consistent en une maison à un étage, à deux corps de logis ayant de chaque côté deux chambres et un cabinet citerne, lieux d'aisance.

Connue par les numéros municipaux 315 et 317 rue SOUTH LIBERTY.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendence y appartenant ou ayant droits, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 339, borné par les rues LIBERTY, HOWARD et GRAVIER et TULANE AVENUE (anciennement RUE COMMUNE) lequel lot de terre est désigné par la lettre "C", d'après le plan de D. E. Seghers, Arpenteur, date le 20 Septembre 1898, annexé à l'inventaire pris par M. C. Soniat, Notaire Public, le 20 Septembre 1898, et mesure 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade à la rue LIBERTY, 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles: Ledit lot "C" est composé d'une partie du lot numéro 5, sur un plan de L. Surgi, arpenteur, daté le 5 mai 1842, annexé pour référence à un acte de Charles Boudousquié, Notaire, daté le 13 mai 1842.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, petite bâtisse en briques à l'arrière, et une autre bâtisse à un étage au fond ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Connue par le numero 319 rue SOUTH LIBERTY.

Termes et conditions—La moitié on plus comptant, la balance à un cédit de un ou un et deux ans, garanti par les billets de l'acquéreur portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. 5 0 0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. Les acquéreurs assumant les taxes de 1898, en sus du prix d'adjudication, et déposera avec l'encanteur 10 0|0 du montant de la vente au moment de l'adjudication, d'accepter les polices d'assurances existantes et rembourseront les primes non expirée de la police et n'auront droit aux loyers qu'après le jour du passage de l'acte de vente.

Actes de ventes par devant Meloney C. Soniat, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenus des Etats-Unis.

29 oct — nov 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Nicolina Sciambra

No 57,542—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue de la Commune, MERCREDI, le 23 novembre 1898, à midi, il sera vendu à l'enchères publiques, à la Bourse d'Encan du New Orleans Real Estate Exchange, No 717 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé daté le 18 octobre 1898, pour le compte de ladite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, moyens, privilèges et appartenances y appartenant ou y appartenant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'île borné par les rues Ste Anne, Domaine, Rocheblave et Dorgenois, et désigné par le numéro un de l'îlet numéro quatorze, sur un plan de L. H. Pillié, voyer, daté le 25 mai 1848; ledit lot mesure 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine par 81 pieds 1 ligne de profondeur et de face sur la rue Rocheblave, 81 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 29 pieds 11 pouces 1 ligne de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une maison à un étage avec les dépendences.

Termes et Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1898 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Felix J. Puig, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 23

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

plan de L. H. Pillié, voyer, daté le 25 mai 1848; ledit lot mesure 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine par 81 pieds 1 ligne de profondeur et de face sur la rue Rocheblave, 81 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 29 pieds 11 pouces 1 ligne de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une maison à un étage avec les dépendences.

Termes et Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1898 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Felix J. Puig, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES AMELIORÉES ET DE CHOIX

—DANS LE—

SIXIEME DISTRICT.

Succession de Elizabeth Fleishmann, femme décédée de Guillaume D. Andrieu.

No 51,612—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

Mercredi, le 30 Novembre 1898,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique au New Orleans Real Estate Exchange,

No 717 rue COMMUNE, entre les rues CARONDELET et ST-CHARLES, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 octobre 1898, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent; situé dans le Faubourg Kas Boulinny, Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro onze nouvel îlet numéro cent cinquante borné par les rues CONSTANTINOPLE, LAUREL, AUSTERLITZ et ANNONCIATION (autrefois Jersey), ledit lot est désigné sur le numéro vingt, sur le plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 15 Février 1849, déposé dans le Bureau de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville, formant l'encoignure des rues AUSTERLITZ et LAUREL et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur une profondeur de face à la rue AUSTERLITZ de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, numéro 3942 rue LAUREL et 628 rue AUSTERLITZ, occupée par une grocerie en détail, ayant 6 chambres, citerne, parterre, lieux d'aisance, etc, et un cottage double ayant 4 chambres, citerne, etc, connu sous les Nos 618-620 rue AUSTERLITZ.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et appartenances, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Faubourg Kast Bouligny, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro cent cinquante sur le nouveau plan dressé par H. C. Brown, voyer, borné par les rues AUSTERLITZ, LAUREL, CONSTANTINOPLE et JERSEY, ledit lot est désigné par le numéro dix-neuf, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer daté le 15 février 1849, et déposé pour référence dans le bureau de J. R. Beard, autrefois notaire public en cette ville. Ledit lot mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL, sur 125 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesures américaine.

Les améliorations consistent en un cottage d'un étage, occupé par un salon d'huîtres et résidence ayant trois chambres, etc.

Les propriétés PREMIÈREMENT et SECONDEMENT décrites seront vendues ensemble en bloc, les portions occupées par la GROCERIE et le SALON D'HUITRES seront vendues sujettes au bail en faveur de A. W. Nabratedt expirant le 30 septembre 1899, à raison de $25 par mois, payable mensuellement, le petit cottage à l'arrière, Nos 618 et 620 rue AUSTERLITZ, est loué au mois à d'autres locataires, sans bail, à raison de $10 par mois.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro onze du Faubourg Kast Bouligny, nouvel îlet désigné par le numéro cent cinquante, sur le nouveau plan, borné par les rues AUSTERLITZ, JERSEY, CONSTANTINOPE et LAUREL, ledit lot est désigné par le numéro dix-huit, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, autrefois notaire public en cette ville, ledit lot mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur 125 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage ayant deux chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 3946 rue LAUREL. Loué $6 par mois.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent cinquante-et un, borne par les rues ANNONCIATION (antrefois JERSEY), AUSTERLITZ et GENERAL TAYLOR et CONSTANTINOPLE, mesurant 53 pieds 6 pouces de face sur la rue AUSTERLITZ, commençant à un point 30 pieds de l'encoignure des rues AUSTERLITZ et ANNONCIATION sur 60 pieds de profondeur, mesure américaine; ledit lot de terre est la partie en arrière d'une plus grande portion de terre qui forme l'encoignure des rues ANNONCIATION et AUSTERLITZ. Les améliorations consistent en un cottage ayant 3 chambres, cuisine, citerne, galerie de côté, lieux d'aisance, etc. Connu sous le Nr 609 rue AUSTERLITZ Loué $7 par mois.

5° Un certain lot de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou ayant appartenue situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro cent cinquante et un, borné par LAUREL, AUSTERLITZ, JERSEY et GENERAL TAYLOR, désigné par le numéro treize et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur 125 pieds de profondeur.

6° Un certain lot de terre avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même District et îlet que la propriétée précédament décrite, désigné par le numéro qu torze et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur 125 pieds de profondeur.

7° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant: situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre de la ville de Jefferson, borné par les rues LAUREL, LIVE OAK (non Constance), AUSTERLITZ et CONSTANTINOPLE, le dit est désigné par le No 26 sur un plan dressé par A. S Phelps, voyer, daté février 15 1849, et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur une profondeur de 158 pieds 9 pouces et 2 lignes en mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage avec trois charambres, cuisine, 2 citernes galerie de côté, lieux d'aisance, etc, connu par le No 3961 rue LAUREL. Loué $9 par moi.

Termes et conditions—Un tiers on plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance, si balance il y a, à un credit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 0|0 par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par lien de vendeur et privilège et hypotecque spéciale sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité, l'acquéreur assurera les bâtisses pour eur pleine valeur, sur la propriété vendue jusqu'à paiement final des dite billets et transférera les polices d'assurances au vendeur ou à tout porteur ou porteurs des dits billets et finalement de payer les frais d'avocats à raison de cinq pour cent en cas de poursuites judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion quelconque, l'acquéreur remboursera en sus du prix d'adjudication les primes d'assurances pour le terme non expiré et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Actes de vente ainsi que les United States Revenue Stamps aux frais de l'acquéreur, pardevant JULES F. MEUNIER, notaire public.

29 oct—29—nov 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage

1114 rue Trémé, entre les rues Ursulines et Chemin du Bayou,

Loué à raison de $13 par mois.

Succession de Veuve J. P. Montagnet.

No 57,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, — Placide J. Spear, encanteur—Bureau 813, rue Commune,—

Mercredi, 16 Novembre 1898,

à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la

Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans,

No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu de et conformement à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant en congé, en date du 31 octobre 1898, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Trémé, second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Trémé, maintenant Liberté, St Claude et Ursulines et le Chemin du Bayou, faisant partie du lot désigné par le No 22, sur un plan fait par J. Pilié et ladite portion de terre mesurant en mesure française 27 pieds de face à la rue Trémé, maintenant Liberté, sur 50 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un charmant cottage ayant cinq chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, et connu par le numéro municipal 1114 rue TREMÉ.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets de l'doquéreur garanti par hypothèque avec les liens et privilèges du vendeur sur la dite propriété portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, l'acte de vente sera aux frais des acquéreurs et passé par devant John R. Légier, notaire, et devra contenir toutes les clauses usuelles et contumières de sécurité quant au paiement des honoraires d'avocats et du transfert des polices d'assurance, l'acquéreur devra déposer 10 0|0 du prix d'adjudication comme garantie avec l'encanteur pour lier la vente, et payer les taxes pour l'année 1898 en plus et au-delà du prix d'adjudication.

16 oct—16 23 30—nov 6 13 16

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE NO 623 RUE JOHNSON.

Dans l'affaire de la succession de Edward Casserly et sa fille, Marie Casserly, No 57,343 du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, et la succession de Veuve Edw. Casserly, No 57,344 du dossier de la même cour, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, encanteur, Bureau 336, rue Carondelet, le MARDI, 15 novembre 1898, à midi, à la Bourse, 840 et 842 rue Commune, où sur les plans figurent les dimensions et autres particularités, conformément à deux ordres divers de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés et signés le 10 octobre 1898, et rendus dans les successions ci-dessus intitulées et numérotées, autorisant à W. H. Fitzpatrick encanteur, d'annoncer et de vendre aux enchères publiques, après les délais légaux usuels, les propriétés suivantes, à savoir:

"Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro "Quatre-Vingt", maintenant îlet No 499, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson et désigné comme lot No Quatorze dudit îlet et mesurant vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson sur cent cinquante-et-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan fait par Bringier, voyer, en date du 20 avril 1839 et déposé dans l'étude de L. Mc Cay, ancien notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et avantages qui y appartiennent en quelque sorte. Les améliorations consistent en un cottage en bois, ardoisé, portant le numéro municipal ci-dessus décrit, avec une bâtisse en bois dans le fond. La bâtisse de devant contient quatre chambres et cuisine. La bâtisse du fond contient quatre chambres, hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant et l'acquéreur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente et assumer les taxes de l'année 1899; acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 Oct—19 14 15 16 23 30—nov 6 13 14 15

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ÉLIGIBLE COTTAGE SIMPLE

No 1812 rue Orléans,

Entre les rues Derbigny et Roman,

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur —Bureau 838 rue Commune — MARDI, le 22 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté le 11 octobre 1898, et rendu dans la succession de François Bellaire, ou Belaire, ou Bellair, No 57,454 du docket de ladite Cour.

Le désirable cottage No 1812 rue Orléans, décrit comme suit: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le faubourg Trémé dans l'îlet compris entre et borné par les rues Orléans, Roman, St-Pierre et Derbigny, formant une partie du lot de terre désigné par le No 4 de l'îlet No 56, sur un plan dressé par J. Pilié, le 1er mai 1850, et déposé en l'étude de D. McCay, autrefois un notaire dans cette ville, ladite portion de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 57 pieds, et est borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Pasabon, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Edmond et autre propriété. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste s'il y en a doit être représenté par de billets à recevoir payables un an après date à 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, avec les clauses usuelles d'hypothèque bien ce vendeur et assurances; les taxes de 1898 doivent être payées par l'acquéreur et l'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20 23 30—nov 6 12 22

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et Fille.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1013 RUE MILAN,

Entre Camp et Chestnut.

Un des plus beaux voisinages dans le Sixième District, pavage en gravois sur la façade, et près des marchés, des chars, des églises et des écoles.

SUCCESSION DE MARY BARBARA GUTH

No 57,735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE—Jas. A. Brennan, Encanteur. — Bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 10 novembre 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir.—

Un certain lot de terre avec les améliorations situé dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné par le numéro quatre et mesurant d'après un plan dressé par A. L. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849: 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du joli cottage simple, contenant 4 grandes chambres et salle à manger, vestibule, galerie de côté, citerne de la rue, grand hangar, grande cour de côté et dans le fond, avec une jolie rue pavée sur la façade.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent d'inté ét; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Joli Cottage Substantiellement Bâti.

2856 rue Marais, entre les rues St-Ferdinand et Presse.

Contenant 4 grandes chambres, allée de voiture, grande cour, environné de toutes les commodités.

Succession de Frderick Schmidt et son épouse. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 57,489.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.—Jas. A. Brennan, encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI, 6 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 846 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Marais, Press et St Ferdinand; lequel lot forme une partie du lot original No 5 sur le plan du Fauboirg Washington fait par Jos. Pilié en date du 1er juin 1831, déposé en l'étude de Charles Janin, ancien notaire en cette ville, par acte daté le 10 juin 1832, et mesurant trente pieds de face sur la rue Marais par une profondeur de cent dix huit pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant du lot No 6 et la même profondeur sur l'autre ligne de côté.

Conditions Comptant: L'acquéreur assumant et payant les taxes de 1898. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Maloney N. P., aux frais des acquéreurs.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 4 5 6

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Splendides Cottages dans le Sixieme District

Nos 722, 724, 728, 727 et 729 rue Aline,

Entre les rues Tchoupitoulas et Annonciation

Jacob Paul vs Otto Paul et als.

No 57,056—Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orleans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821 rue Gravier — LUNDI, 8 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 3 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Tchoupitoutan, Delachaise et Annonciation, désigné par le No 8 sur un plan par Edgar Pillié, voyer, le 15 septembre 1884 annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant conformément audit plan, mesure américaine, 31' 3" de face à la rue Aline, 31' 4' 2" de largeur dans le fond par une profondeur de 148' 9' 4" sur la ligne du lot No 9 et 151' 2" 6" sur la ligne du lot No 7.

Les améliorations consistent en un cottage double, Nos 727 et 729 rue Aline, contenant 4 chambres, citerne et hangar de chaque côté, estimé $10 par côté.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Aline, Tchoupitoulas, Foucher et Annonciation désignés sur les Nos 6 et 7 sur le susdit plan de Pillié voyer, et mesurant conformément au dit plan, M. A. Pascous 31' 6" de face à la rue Aline sur 125' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage No 722 et 724 rue Aline contenant 4 chambres citerne et hangar de chaque côté, loué à $10 par côté et le cottage seul No 728 rue Aline, contenant 5 chambres, citerne et hangar dans la cour loué $14,00.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance au gré de l'acquéreur avec les billets portant 8 0|0 d'intérêt par an a partir de la date garanti par lien et hypothèque du vendeur, toutes les clauses usuelles et contumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère le taxes de 1898.

Actes de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent comptant pour lier la vente.

6 nov—6 10 13 17 20 24 27—déc 8

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété 733 rue Girod.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, bureau 732 rue Commune—Le MARDI, 15 novembre 1898 à midi à la Bourse d'Encan, No 840 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu le 22 juin 1898 et signé le 28 juin 1898 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, in re Mme Pauline Humbrecht vs Dr Frderick Loeber, administrateur et als, Dossier No 55,743, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Lafayette, Carondelet et St-Charles, mesurant 19 pieds 8 et 3|5 pouces de face à la rue Girod sur 69 pieds et 7 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue St-Charles par une allée de 3 pieds de largeur avec une entrée sur la rue Girod s'étendant à 11 0 pieds et commune à la dite propriété et aux lots Nos 8 et 9 et borné sur le côté vers la rue Carondelet par une allée de 4 pieds de largeur.

La bâtisse sur le devant dudit terrain au dessus du premier étage contenant une largeur de 22 pieds 8 3|5 pouces comprenant ledit corridor et allée, 3 pieds de largeur vers la rue St Charles et 116 pieds de profondeur

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante et fera un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, J. C. Wenck, notaire.

15 oct—15 16 23 30—nov 6 15

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à la Folle Enchère d'une Propriété à St Tammany,

MARDI 29 NOVEMBRE.

Antonio Menendez vs Ses Créanciers.

PAR LOUIS A RICHARDS, Encanteur, bureau No 629 rue Commune. — MARDI, 29 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 septembre 1898, et signé le 27 septembre 1898, par l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant en congé, dans l'affaire intitulée Antonio Menendez vs ses créanciers, No 51,897 du dossier de la susdite cour, aux enchères publiques il sera vendu "à la folle enchère" aux risques et dépens de Robert L. Harris et Henry L. Garland, Jr., qui ont manqué de se conformer à une adjudication faite le 18 juin 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes:

Et connue comme la Fabrique du Alton Lumber Company à la Station A ten à savoir:—

A. La moitié ouest du quart sud-est de la section 22, comté 8 sud du range est, Méridien Ste Hélène dans la Paroisse St Tammany ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant la même propriété acquise de la Alton Lumber Company de Julius Wood le 26 juillet 1893 et enregistré dan le Livre des Con. E, fo., 56 -567 paroisse de St Tammany et acquise par Menendez comme il est ci-dessus décrit.

(B) La moitié ouest du quart sud-est, et de la moitié est du quart sud-ouest de la section 23 du comté 8, sud du range 14 est St Helena méridian, dans la paroisse de St Tammany, acquise par la Alton Lumber Company ou Wilson Vernado, par achat de Aaron Welch et Massaline Welch, son épouse, le 30 novembre 1893 et enregistré dans le Livre des Transcrits pour la paroisse St Tammany, Livre P folio 732 et par Menendez comme il est ci-après décrit.

3° La moitié sur du quart sud ouest et la moitié nord-ouest de la section 26 dans le comté 8 sud du range 14 est Méridien, St Hélène, contenant 160 acres plus ou moins dans la susdite paroisse et Etat. Ladite terre a été acquise par Isaac Kemp, par Homestead sous le certificat en date du 7 août 1893: acquise par Alton Lumber Company de Isaac Kemp par acte enregistré dans le Bureau des transcrits le 19 décembre 1894 dans le livre 2, pages 581 et 582 à Covington, La.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises ensemble avec le moulin à bois, un lot de machines, dix huit bœufs, cinq chars, deux charrettes, chaines, cabines bâtisses par Antonio Menendez, de Wilson Varnado et Christophe C. Mitchell, faisant des affaires sous le nom de la Alton Lumber Company par acte du 27 décembre 1894, pardevant Geo M. Barnett, notaire dans la paroisse d'Orléans, le tit acte étant enregistré à Covington dans le livre 2, pages 597, 598, 599 et 600.

C. Trente-et-un acres de terre avec les améliorations à St Joe sur le côté ouest de la N. O. & N. E. Railroad, acquis par Menendez à une vente de taxe par le shérif de St Tammany, faite le 26 juin 1896, enregistré dans le livre des Transcrits R, folio 614, à Covington, La., et dans le livre des ventes du shérif C, folio 168 avec droits de rédemption.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit payable en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, garantis par hypothèques, liens du vendeur et autres clauses usuelles de sécurité, taxes de l'année courante 1898 à être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent de dépôt faits avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. J. Abix, notaire, aux frais des acquéreurs.

27oct—27—nov 3 8 15 22 27 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 22 Novembre 1898.

Succession de Veuve J. B. Marmouget.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur,—Bureau No. 629 rue Commune—MARDI, 22 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu et conformément à un ordre rendu et signé le 17 octobre 1898, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Mme Veve J. B. Marmouget, No 57,148, du dossier de la susdite Cour, à l'encan il sera vendu—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borne par les rues North Broad, North Dorgenois, Dumaine et St-Philippe, et ledit morceau ou portion de terre mesure (58) cinquante-huit pieds (8) trois pouces de face à la rue North Broad sur (100) cent pieds de profondeur, la dite portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une partie du lot No 5. Les dits ots originaux Nos 4 et 5 se touchent. Le tout au pied américain.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent de deux jolis cottages en bois simples ayant en tout sept chambres, cuve, puits, etc., et connu par le numéro municipal 916 rue North Broad, avec toutes les facilités environnantes

Conditions — Un tiers on plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final divisés en coupons, au gré des intérêts de toutes les parties et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, à savoir: le pacte de non aliénande, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en forcer la collection, le transfert de police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumera les taxes de 1898 en sus de son enchère, et de faire un dépôt de 10 pour cent dans les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Emile J. Barnett, notaire, au frais de l'acquéreur.

22 oct—22